

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 779 20 juin 1985

Rédactrice responsable:  
Francine Cretzaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 35 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Laurent Bonnard  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Alfonso Jimenez  
Pierre Lehmann  
Laurent Moutinot

779

# Domaine public

## Pour ne pas prendre congé

*Le journal est denrée périssable. Pas besoin de Data control. La date du jour est celle de la consommation. L'écriture y gagne en spontanéité, comme la parole. Scripta volant.*

*Le journal exige en contrepartie la continuité, la durée. Honneur, certes, à ces titres éphémères ou de plus longue traversée qui, bateaux de papier, ont péri, pavillon haut. Mais le journal est fait pour vivre notre histoire, fût-elle aussi peu épique que l'histoire suisse. C'est du moins la raison d'être de Domaine Public depuis vingt-deux ans. La durée de ce journal-ci est suffisante pour que s'y inscrivent des relais de génération. Laurent Bonnard a assuré la responsabilité pendant treize ans de la formule hebdo. C'est un bail de fidélité. Il faut en souligner la signification.*

*DP échappe au déséquilibre financier parce que son centre de gravité est bas. Faire vivre un hebdo avec un budget de quelque 160 000 francs exige du dévouement et une certaine assise.*

*Les «amateurs» qui écrivent dans DP le font par militantisme, pas nécessairement politique: ils y défendent quelques idées, ils affirment leur liberté d'expression. Mais le professionnel qui boucle le journal, même s'il n'est pas inscrit ou encarté dans un parti ou un mouvement, doit avoir lui aussi cette même capacité de croire qu'il en vaut la peine. L'efficacité de l'effort journalistique est rare: il ne suffit pas d'un article, prônant une idée neuve, pour que les faits s'y plient concrètement. Mais écrire est la condition du débat civique et de sa tenue. C'est cela qui justifie la peine.*

*Le professionnel est seul en revanche pour sortir le journal. Des articles promis arrivent parfois très tard, ou trop tard, ou pas du tout. Or l'imprimerie et la poste n'attendent pas. En treize ans, DP est toujours arrivé à l'heure. Treize ans de punctua-*

*lité, malgré les angines ou le rhume des foies, ont permis à DP de tenir. Ce n'était pas simplement un souci de ponctualité, mais une exigence morale et professionnelle. Laurent Bonnard y tenait absolument.*

*L'hebdomadaire est une formule lourde pour une petite équipe. Chacun ne développe sa curiosité que dans quelques domaines. Laurent Bonnard comme coordinateur était d'une remarquable polyvalence. Journaliste passionné par tous les modes de communication et dévorant, chaque jour, par kilos, les journaux des autres. Mais la formule hebdo a impliqué aussi une ouverture large à des collaborateurs occasionnels extérieurs. Gain en diversité, même si certaines opinions ont tiré à hue et d'autres à dia.*

*Pourtant depuis l'origine on observe que DP n'a jamais fait l'objet d'affrontements ou de tentatives de noyautage. La liste de ceux qui y ont passé ou participé est cependant longue et diverse. Qu'avaient-ils en commun, même ceux qui ont choisi d'autres voies? Le goût désintéressé de la chose publique et l'esprit réformiste.*

*La Suisse de 85 paraît plus que jamais repliée sur elle-même et ses privilèges. La presse politique de gauche s'est encore affaiblie. Un journal libre garde renouvelée sa raison d'être. Laurent Bonnard passe le témoin pour un nouveau relais, dans des conditions qui permettent la poursuite de la course, sans handicap.*

*Il ne nous quitte que comme professionnel. Ce n'est ni un adieu, ni un au-revoir. Nous, vous et lui continueront à penser à haute voix.*

**André Gavillet**

SUITE ET FIN AU VERSO

POUR NE PAS PRENDRE CONGÉ

## DPSA: de LB à FC

En Suisse, deux sociétés anonymes sur trois n'ont pas de personnel. Et trois pour cent environ ne comptent qu'un salarié. Evidemment, l'événement le plus marquant que puissent vivre ces sociétés à une seule personne occupée, c'est précisément de changer cette personne. Ce qui arrive aujourd'hui à la SA des Editions Domaine public, après 13 (treize) années d'effectif unique et stable.

L'effet de choc d'un tel changement, même préparé comme en l'occurrence dans les meilleures conditions, nous entraîne sur un terrain rédactionnel plutôt inhabituel: nous qui ne parlons guère de nous-mêmes en temps ordinaire, nous voilà amenés, dans ces circonstances tout à fait exceptionnelles, à consacrer près d'un tiers de ce numéro 779 à l'événement qui nous touche de si près.

Laurent Bonnard quitte DP. Comme si l'image perdait son reflet. Au regard du public et des lec-

teurs, il a personnifié le journal; et, pour le journal, il a été un façonneur hebdomadaire, exemplaire de créativité et de ponctualité à la fois. LB et DP: identifiés l'un par l'autre, l'un à l'autre aussi. Comment oser rompre ce lien? Où trouver quelqu'un qui puisse le renouer?

Mais fallait-il chercher à rétablir le même type de relation entre DP et son rédacteur, sinon entre la société éditrice et son unique salarié?

La question reste ouverte, même si la nomination de Francine Crettaz lui a indirectement donné réponse: on ne refait pas l'histoire, et surtout pas celle d'un modeste hebdomadaire romand, qui se veut d'autant plus souple dans la conception qu'il est limité par la petitesse de ses moyens.

Or donc, le témoin est désormais passé. A une femme, encore très peu connue de ses nouveaux collègues de la presse. Elle vient «des milieux de la publicité», comme l'ont écrit les journaux. Et les questions de fuser: de la pub, vous allez en faire dans DP? ou pour DP? cette dame va-t-elle pou-

voir s'intégrer dans l'équipe de rédaction? ou se fera-t-elle phagocyter par les «anciens»?

Jamais, nous n'avions perçu autant de sollicitude à l'égard de DP. Rassurez-vous: Francine Crettaz n'amènera pas d'annonces dans les huit pages de DP; elle ne supprimera pas la promotion par «les amis de nos amis» et autres bonnes adresses; elle connaît déjà bien «la maison» puisque membre du groupe vaudois depuis plusieurs années. Et, par-dessus tout, elle a de la défense, gentille mais solide.

Valaisanne d'origine et de naissance, elle est venue à Lausanne en 1978, pour reprendre sa formation. Elle avait une maturité commerciale et une expérience professionnelle correspondante, elle est venue faire une licence ès sciences politiques, obtenue en 1981. Quelques semaines de tâtonnements, et puis c'est la plongée dans la pub, avec le même souci de professionnalisme: F. Crettaz est technicienne en publicité diplômée depuis ce printemps. Maintenant, elle réapprend encore, avec la même joie, un troisième métier, le plus beau peut-être, le plus indéfinissable certainement: celui de journa-

POUR NE PAS PRENDRE CONGÉ

## Le réflexe DP

*Mais qu'est-ce qui fait donc courir les animateurs de Domaine Public? Vingt-deux ans de vie, treize ans de parution hebdomadaire, c'est une somme de soirées à discuter des thèmes les plus divers, c'est un lot de dimanches à pianoter sur la machine à écrire pour que le lundi, le rédacteur responsable ne se retrouve pas devant de trop nombreuses colonnes blanches.*

*Ce qui nous fait courir, c'est la confiance des lecteurs, fidèles de longue date ou plus récents.*

*Chaque échéance passée avec succès — lorsque le compte est bon — est une invite à continuer l'entreprise, pour un an au moins.*

*Ce qui nous fait courir aussi, c'est le besoin de communiquer, de réagir, de réfléchir à haute voix dans une société qui a poussé la pratique du consensus à un point tel que le débat d'idées a bien de la peine à exister, y compris à gauche. C'est la volonté de maintenir un espace libre du carcan des tabous, des slogans et des mots d'ordre trop simples pour avoir prise sur une réalité sociale complexe.*

*Confiance des lecteurs, besoin de communiquer, cette conjonction reste encore bien absente pour aboutir à un produit fini. Le nombre restreint des collaborateurs assidus repré-*

*sente un danger permanent de «chapellisation», de ronronnement sur des thèmes récurrents. Or les abonnés de DP représentent un formidable réservoir d'informations et d'idées.*

*Au-delà du lecteur-consommateur peut-on espérer voir s'affirmer le lecteur-participant? Témoin d'un événement, au courant d'une situation, frappé par une lecture, mémoire vivante d'un pan de notre histoire, encyclopédie dans un domaine particulier, il pense à DP. Sans nécessairement écrire un article — quel pensum pour beaucoup — simplement en informant la rédaction. Acquérir en quelque sorte le réflexe DP. Pour que le journal vive.*

**Jean-Daniel Delley**

liste. Sous la responsabilité d'un maître en rigueur et déontologie professionnelles: Laurent Bonnard. La preuve qu'il n'est pas infanticide, ni DP orphelin.

FC et DP. Une rencontre où l'un et l'autre font le pari de gagner ensemble, et ont toute la confiance voulue pour y parvenir. FC et DP ont aussi autre chose en commun: une certaine fierté d'avoir osé, et la volonté de réussir.

Autant de gages pour l'avenir du journal. Et pour celui des lecteurs.

**Yvette Jaggi**

présidente du Conseil d'administration  
des Editions Domaine public SA

**POUR NE PAS PRENDRE CONGÉ**

## **Ils sont fous, ces gens!**

Rêver? Tout à fait d'accord! Par exemple, rêver en couleurs d'un grand quotidien de gauche en Suisse, voire en Suisse romande, capable de secouer intelligemment le conservatisme dominant, publié avec l'appui tolérant des partis socialistes et des syndicats, réunissant autour de lui assez de lecteurs prêts à payer le prix juste pour une presse différente.

Ce rêve-là, pourtant usé à force d'avoir servi (combien de commissions, combien de groupes de travail!), fait tout de même encore du bien lorsque, à l'analyse du fonctionnement de la démocratie, se révèle crûment le tableau des forces en présence: une gauche réduite le plus souvent à chuchoter ses idées, alors qu'«en face», les haut-parleurs sont branchés pour le moindre des discours de cantine. «Domaine Public», format hyper-réduit, environ

3000 abonnés: rien à voir avec le rêve du grand soir des rotatives. Et pourtant — c'est une des choses que j'ai eu tout loisir de découvrir pendant toutes ces années de collaboration avec l'équipe bénévole du journal, de voisinage avec ses lecteurs et amis — on imagine mal la dose de travail, de persévérance dans la réflexion, d'obstination dans la documentation, indispensable pour publier chaque semaine les quelque vingt grammes de DP. Surtout si l'ambition est d'échapper aux slogans, aux modes, aux idées toutes faites, de revenir aux sources pour se forger une opinion, de cultiver l'imagination politique (au sens large) avec une certaine cohérence. Ils sont fous, ces gens de «Domaine Public»!

L'image qui s'impose, c'est Sisyphe remuant sans fin son rocher. Il y a vraiment beaucoup de cela dans cet acharnement à prendre, malgré tout, la parole; à gagner, année après année, les moyens de glisser régulièrement une note, discordante au besoin, dans le concert des médias; à refuser, numéro après numéro, de «la boucler». Chapeau. Bien sûr, les contreparties existent: le plaisir d'écrire et la perspective d'être lu; et par-dessus tout la confiance des lecteurs, encouragement permanent, clef de voûte de l'édifice, véritable capital de l'entreprise.

Trêve d'attendrissement sur le ménage du journal. Le mérite de ses fabricants, si impressionnant soit-il, ne garantit pas, à lui seul, l'intérêt de l'expérience de DP. Il y a cette ambition de durer dans une formule qui a fait ses preuves. Et il y a aussi ce double pari qui a passionné un journaliste professionnel, nommé il y a treize ans «rédacteur responsable»: une voix qui soit à la fois de gauche et indépendante; annoncer la couleur, avec la volonté de ne pas abandonner pour cela un pouce d'exigence critique, et particulièrement vis-à-vis des milieux réputés proches ou amis. A suivre.

**Laurent Bonnard**

**CONSTITUTION**

## **Genèse d'un article**

*Le Conseil des Etats, c'est bien connu, est la conscience juridique de la Suisse. Les sénateurs débattent dans le calme, avec pondération. Tout le contraire du Conseil national, impulsif, sensible aux variations de l'opinion publique et aux intérêts particuliers. Bref, la raison et l'intérêt général contre l'émotion partisane et le bavardage. Telle est du moins l'image que la Chambre haute aimerait donner d'elle-même et qui est complaisamment répercutée par nombre de commentateurs.*

*Image sérieusement mise à mal par le récent débat à propos de l'article constitutionnel sur la politique coordonnée des transports. Deux ans de travaux préparatoires en commission n'ont pas empêché le Conseil des Etats de se perdre dans une discussion confuse, reflet de l'incompétence des participants. L'enjeu: la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; selon le projet du Conseil fédéral, à la première le trafic d'importance nationale, aux seconds le trafic régional. Le Fribourgeois Dreyer est désireux de garantir à l'avenir aussi des contributions fédérales aux chemins de fer privés régionaux. Il propose que, pour le trafic public, Berne et les cantons soient conjointement responsables... Le président de la commission lui fait alors remarquer que cette formulation est contraire au but qu'il recherche. Dreyer rectifie le tir oralement: «La Confédération finance seule...» Le président du Conseil des Etats préfère quant à lui: «La Confédération finance exclusivement...» Sur quoi Dreyer s'écrie que ce n'est pas ce qu'il veut. Le Soleurois Weber aimerait mieux placer «seule» à la fin de la phrase.*

*Jusqu'à ce que Léon Schlumpf se fâche tout rouge: ce n'est pas ainsi qu'on prépare une norme constitutionnelle, sans savoir exactement quelles sont les implications futures des termes utilisés.*

## Le retour du Far West

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le montant de certaines amendes d'ordre, dans le but d'accroître la sécurité du trafic et de pénaliser les usagers faisant preuve d'un manque de responsabilité. Le Département fédéral de justice et police ajoute aussitôt que ce relèvement correspond à peu près au renchérissement intervenu depuis la dernière adaptation en 1972. Comprenez qui pourra. Comment une adaptation à l'indice des prix peut-elle constituer une mesure de dissuasion? Cette décision redonne tout au plus aux sanctions en cause la gravité qu'elles avaient il y a quatorze ans. Rien de plus.

En fait l'immobilisme du Conseil fédéral, son action timorée s'inscrivent très harmonieusement dans l'appréciation que font les autorités des problèmes de circulation. L'augmentation du parc automobile et donc les difficultés et les dangers liés au trafic ne conduisent pas à des pratiques adaptées de la part des usagers. L'observation objective de la réalité montre à l'évidence une dégradation constante des mœurs de l'animal roulant et une propension décroissante à observer les règles de la circulation: respect des limitations de vitesse sur les routes et dans les agglomérations, observation des signaux lumineux, sans parler des interdictions de stationnement.

### LA TROUILLE

Cet état de fait, les autorités — magistrats et policiers — le perçoivent comme chacun. C'est la volonté d'agir qui fait défaut, c'est la trouille qui commande. En effet chaque électeur ou presque est aussi un conducteur et, dans le climat de grogne qu'on croit percevoir chez l'usager — largement fabriqué et diffusé par le lobby de l'automobile — mieux vaut ne pas trop se profiler comme un empêcheur de rouler en rond. Elections obligent.

D'où cette acceptation tacite de l'état de fait, cette naturalisation du phénomène circulatoire et de ses effets négatifs: morts, blessures, invalidité, bruit, pollution de l'air. «C'est le progrès.» Et les coups de gueule périodiques de tel magistrat, les campagnes épisodiques de la police ne démentent pas le propos. Au contraire: rien de tel que de pousser de temps à autre un cri d'indignation pour rendre le scandale acceptable. Et se dispenser d'une politique cohérente et décidée.

L'émission de TV «Tell Quel» a récemment montré à partir d'un exemple concret cette absence de réaction des autorités. Les habitants d'un petit village genevois se plaignent depuis longtemps des dangers que fait courir à la population locale le trafic pendulaire. Les doléances sont systématiquement minimisées par l'administration. Jusqu'au jour où deux adolescents sont fauchés par un véhicule fou: un mort, un invalide. Pourtant rien ne change; les services compétents se renvoient la balle. Une banderole tendue au-dessus de la route par les riverains est enlevée par la police. La pose d'un «gendarme couché» (seuil qui oblige les véhicules à ralentir) est un problème qui semble plus ardu encore qu'une limitation de la liberté du commerce ou que la restriction d'une liberté fondamentale.

Dans les quartiers, les villages, au sein des associations de piétons et de cyclistes, le ton monte. Les familles refusent de continuer à trembler pour leurs enfants sur le chemin de l'école, les piétons en ont assez de se frayer un passage sur les trottoirs encombrés, les deux-roues revendiquent leur droit d'usager à part entière du domaine public. Et ce ras-le-bol à l'égard de la toute-puissance et du sans-gêne de l'automobiliste pourrait bien conduire à des actions musclées. Faudra-t-il maculer de rouge les véhicules des conducteurs dangereux, semer des clous sur la chaussée ou bloquer les routes pour se faire entendre?

Et pourtant des moyens dissuasifs existent. Le retrait de permis tout d'abord. Utilisé de manière

plus systématique et pour des durées plus longues: tenir un volant n'est pas un droit fondamental lorsqu'on est un danger pour autrui... Des peines adaptées à la faute ensuite; l'amende, aussi salée soit-elle, ne suffit pas à faire réfléchir le conducteur téméraire. Mais la confrontation concrète avec les effets sanglants de l'inconscience et de l'irresponsabilité? L'homme contemporain ne vit la douleur, la catastrophe le plus souvent que par l'intermédiaire de son petit écran: le sang à distance, aseptisé. L'amende, la peine de prison — rarement ferme — restent des sanctions abstraites. L'obligation de travailler temporairement dans un service hospitalier d'urgence ou dans une institution de handicapés pourrait peut-être ouvrir les yeux de certains.

Pour l'heure le Conseil fédéral, fort il est vrai des résultats de la procédure de consultation, se contente d'adapter au renchérissement. Il est plus sensible aux jérémiades des clubs automobiles et à leur combat pour la «liberté» qu'aux angoisses et aux souffrances de ceux qui quotidiennement doivent affronter le trafic moderne.

---

### NUCLÉAIRE: RENTABILITÉ ET NÉCESSITÉ

## Les nucléocrates en conclave

Chaque année au début de l'été les nucléocrates, regroupés dans l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), entrent en conclave pour deux jours à l'Hôtel International de Zurich-Oerlikon. Quand ils ressortent de leur conclave ils ont le visage illuminé par de nouvelles certitudes sur la nécessité, la compétitivité, l'innocuité, l'indispensabilité de l'énergie nucléaire à laquelle ils vouent toute leur attention et dont ils tirent leur confortable gagne-pain. Le conclave de cette année aura lieu les 24 et 25 juin. Il est destiné à raffermir la foi des participants sur trois articles fondamentaux: la viabilité des centrales nucléaires de type «avancé»

comme les réacteurs à haute température et les sur-régénérateurs, l'avenir de l'énergie nucléaire pour le chauffage à distance, la sécurité absolue et totale des centrales nucléaires et des dépôts de déchets radioactifs.

Pour pouvoir entrer en conclave il faut, au préalable, avoir été lavé du péché qui consiste à prêter attention à la débâcle du nucléaire aux USA. Dans la circulaire qui annonce le déroulement des festivités, ce point est précisé dès l'abord. Inutile de dire que les orateurs ont été triés sur le volet et qu'il n'y a parmi eux que des nucléocrates purs et durs.

Pour le commun des mortels il n'y a guère de raison de ne pas tenir compte de toutes les informations et l'évidence est de plus en plus à la non-rentabilité de l'énergie nucléaire, particulièrement des systèmes dits avancés. Les déboires bien connus de la CEDRA dans sa recherche de dépôts plus ou moins définitifs ne permettent pas non plus aux non-convertis de partager la foi de M. Issler selon laquelle le stockage sûr des déchets radioactifs serait un atout pour l'énergie nucléaire (sic).

Le problème est plus difficile en ce qui concerne la sécurité des centrales. Manifestement, à la suite des malheurs de la centrale TMI-2 à Harrisburg, des études théoriques et expérimentales supplémentaires ont été faites sur ce qui se passerait en cas de fusion du cœur d'un réacteur, accident considéré comme un des plus graves qui puissent advenir en temps de paix. Ces études auraient mis en évidence que l'iode radioactif, qui est un produit de fission particulièrement dangereux, ne s'échapperait pas de la centrale sous forme gazeuse comme on avait pensé jusqu'ici, mais se combinerait à un autre produit de fission, le césium, et serait ainsi retenu à l'intérieur de la centrale ou de ce qui en restera.

#### L'EXPÉRIENCE ALLEMANDE

D'autre part des essais faits en Allemagne sur des modèles réduits de centrale avec des masses en

fusion non radioactives permettraient de conclure que le cœur du réacteur une fois fondu ne pénétrerait «que» de trois à quatre mètres dans le fondement en béton de la centrale. Comme ce fondement a, en général, une épaisseur de cinq à sept mètres, la supposition que la masse en fusion (dont le contenu radioactif est énorme) puisse pénétrer dans le sous-sol de la centrale est reléguée au rang des utopies. La conclusion de tout ceci est, je cite: «En cas d'accident provoquant la fusion du cœur du réacteur, des décès subits ne sont plus à craindre selon des connaissances sûres, les effets postérieurs sont réduits pratiquement à zéro.» Voilà. Il y a bien quelques remarques pour dire que ces conclusions ne sont strictement applicables qu'aux centrales allemandes. Mais leur extrapolation aux autres types de centrales ne fait guère de doute pour les convaincus.

Pourtant des doutes ont déjà été émis, en particu-

---

#### MAZOUT

### Hausse «normale»

A l'orée de l'été, on en parle peu, mais les chiffres sont là: ces dernières semaines, le prix du mazout a littéralement explosé, crevant même les plafonds de la crise pétrolière de 1973. Dans les milieux spécialisés, on se répand en lamentations sur les rigueurs de l'hiver et sur le cours (élevé) du dollar... Que pèsent ces facteurs-là à la hausse, quand par ailleurs il y a abondance de brut sur les marchés mondiaux et que les pays producteurs en sont plutôt à modérer leur appétit? Mystère.

Certains conseillers nationaux, emmenés par le Tessinois Carrobio, ont malgré tout interpellé le Conseil fédéral sur le sujet, histoire de vérifier qu'il suivait bien la question; histoire surtout de lui demander s'il n'y avait pas lieu de prendre des initiatives, lancer un appel aux importateurs pour qu'ils pratiquent des prix plus «normaux» ou même autoriser les revendeurs suisses à utiliser les

lier par l'American Physical Society. Encore ces Américains qui persistent à être critiques vis-à-vis de l'énergie nucléaire. Ils font remarquer, en particulier, que le déroulement d'un accident nucléaire dans une centrale dépend de manière sensible du type de centrale et même de détails d'exécution — et que par suite aucune généralisation n'est possible à ce stade. On est de plus en plus surpris de la soudaine découverte de phénomènes «nouveaux» qui iraient tous dans le sens d'une sécurité accrue.

Que l'iode puisse se combiner au césium n'est certainement pas une révélation inattendue de la chimie de pointe et l'on est en droit de s'étonner que personne n'y ait songé avant. Et combien reste-t-il de phénomènes auxquels personne n'a encore pensé qui pourraient se produire lors d'un accident grave dans une centrale nucléaire?

P. L.

---

réserves constituées en vertu des dispositions légales, une mesure transitoire qui pourrait calmer les prix et combattre la spéculation.

Résultat des courses? Selon Berne, tout va bien dans le secteur: la rigueur de l'hiver, le cours du dollar, etc., ont bien en effet influencé le prix du mazout et cela se répercutera «malheureusement» sur les décomptes de chauffage des locataires; mais le phénomène est passager. Et du reste, il n'y a rien là que de très normal: pas question donc d'interpeller les importateurs; pas question non plus d'utiliser les réserves. Avec, en prime, les deux sains principes qui apaiseront les angoisses des consommateurs: «d'une part la Commission des cartels a constaté à diverses reprises le bon fonctionnement du jeu concurrentiel à l'intérieur de cette branche (importateurs de mazout, Réd.), ce qui permet de laisser sans autre au marché le soin de fixer les prix» et d'autre part «dans le domaine des prix, la loi repose sur le principe que les mécanismes du marché suffisent à maîtriser les fluctuations et que dès lors l'intervention de l'Etat ne se justifie pas». Que veut le peuple?

## Le beurre et l'argent du beurre

*Le Conseil national a adopté un crédit de 440 millions pour l'aide humanitaire internationale. Cette somme doit permettre notamment de poursuivre l'aide alimentaire. Le Parlement a également approuvé un postulat demandant au Conseil fédéral de veiller à ce que cette aide alimentaire n'entrave pas la production locale des pays bénéficiaires, ne crée pas une dépendance durable à l'égard des importations et que les produits alimentaires soient acquis dans la mesure du possible sur place et correspondent aux habitudes alimentaires des bénéficiaires.*

*Le conseiller national Hofmann, patron de l'Union centrale des producteurs de lait, est monté aux barricades. Au nom de ses collègues de l'UDC, il a pris la défense de la poudre de lait. Aider les miséreux du tiers monde, d'accord, mais à condition de résoudre par la même occasion nos problèmes de surproduction. Il s'est trouvé 43 parlementaires pour le suivre. Nous leur suggérons de constituer le club parlementaire de l'indécence.*

### POINT DE VUE

## Réfugiés et saisonniers

La question de l'asile et le statut des saisonniers sont les deux problèmes les plus brûlants de la politique suisse à l'égard des étrangers dans notre pays.

A première vue, la problématique est très différente entre le maçon portugais saisonnier et le syndicaliste turc candidat à l'asile; néanmoins l'accueil de ces deux catégories différentes d'étrangers est l'objet d'un débat reposant sur les mêmes bases.

1. *Problème du nombre:* contingent des saisonniers et limite à l'entrée des candidats à l'asile.
2. *Problème de la famille:* ni les saisonniers, ni les candidats à l'asile n'ont la possibilité de faire venir leur famille, femme et enfants.
3. *Problème d'emploi:* les uns et les autres sont confinés dans des emplois subalternes.
4. *Problème de logement:* centre d'accueil? Pavillons? Chambres meublées surpeuplées?
5. *Problème d'intégration:* différences culturelles et sociales marquées par rapport à la population suisse.

A l'heure où l'on s'interroge sur le sort des 15 à 20 000 candidats à l'asile dont les dossiers sont en souffrance à Berne depuis des années, et où l'on s'accorde à penser qu'on ne peut renvoyer des hommes qui ont vécu plusieurs années chez nous et s'y sont intégrés, on doit trouver des critères simples et précis pour résoudre ce problème. Il ne s'agit pas ici de résoudre la question de la politique d'asile, mais de régler de manière humaine le sort de ceux qui depuis deux, trois, quatre, voire cinq ans attendent en Suisse une décision sur leur demande d'asile.

Or on sait que les saisonniers, après quatre saisons consécutives de neuf mois, ont droit à un permis de séjour. Je propose d'user du même critère à l'égard des candidats à l'asile dont les dossiers sont bloqués à Berne: accorder un permis de séjour à tous les candidats qui ont passé trente-six mois en Suisse sans avoir reçu de réponse définitive à leur demande d'asile.

Si l'on admet pour les saisonniers qu'une durée de trente-six mois conduit à la stabilisation, pourquoi ne pas l'admettre également pour les candidats à l'asile? Cette durée est suffisante pour favoriser l'intégration et permettre à l'administration, une fois débarrassée des retards accumulés, de répondre à l'avenir avant l'expiration des trente-six mois à toute nouvelle demande d'asile qui lui sera présentée. D'autre part, cette durée est déjà trop lon-

gue lorsqu'on considère l'inquiétude de ceux qui vivent dans l'attente sans savoir le sort qui leur sera réservé et qui sont de surcroît éloignés de leur famille.

Qu'on me comprenne bien: il ne s'agit pas de faire de la règle des trente-six mois un oreiller de paresse ou de remplacer la loi sur l'asile par une durée de séjour probatoire. Il s'agit simplement de régler de manière équitable, claire, le cas des requérants actuellement en attente en recourant à un critère simple et connu. Cela éviterait les discours embarrassés sur «les réfugiés-que-l'on-ne-peut-pas-renvoyer-depuis-si-longtemps-dans-notre-pays» en permettant une régularisation globale, sur la base d'un critère admis par la population pour les saisonniers et que la population suisse comprendra aussi pour les candidats à l'asile.

**Laurent Moutinot**

### EN BREF

Frédéric Collioud, le maître publicitaire de Migros, a relevé, dans un exposé récent, que le «Tages-Anzeiger» avait publié 3680 pages rédactionnelles et 9370 pages de publicité en 1955, alors qu'en 1982 le total des pages rédactionnelles a passé à 7413 et celui des pages publicitaires à 17 133.

\* \* \*

Jusqu'où ira l'œcuménisme? Le groupe des «Dames de Morges» de Zurich compte, selon l'un de ses responsables (interview à la radio allemande), quelques catholiques parmi ses membres. Or, les statuts de cette association prévoient, en particulier, qu'elle veille au maintien des traditions de la Suisse romande protestante.

\* \* \*

Le conseil communal de Frauenfeld compte dans ses rangs un élu de la liste «alternative» «Champfè und Hirne» (Bosse et réfléchis). Ce groupement a prévu une rotation dans sa députation. Les autorités communales s'y opposaient mais un recours en a admis le principe. Une telle

rotation avait déjà été admise à Saint-Gall pour la députation du groupe politique féministe: il y a chaque année un départ, ce qui permettra, à la fin de la législature, d'avoir quatre élues au bénéfice d'une expérience parlementaire.

\* \* \*

L'édition française de «L'Atout» paraît dans dix quotidiens de langue française au tirage total de 397 574 exemplaires. Deux cantons sont épargnés: le Jura et le Valais romand.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Misère noire

Pierre Broué est l'un des historiens les plus importants de notre temps. En collaboration avec Emile Témime, il avait publié une histoire de la guerre d'Espagne, qui n'a pas été dépassée. Ont suivi une histoire du parti bolchévique, puis une histoire de la Révolution allemande (1917-1923) — Rosa Luxembourg, Karl Liebknecht, etc. Titulaire d'une chaire à l'Université de Grenoble, il a donné aux études historiques une grande impulsion.

Or, le hasard, ou la providence, ont voulu que professe également à Grenoble Léon Cellier, l'un des connaisseurs du romantisme, auteur d'une thèse monumentale sur Fabre d'Olivet, un «gnostique de la Révolution» (pour reprendre l'expression d'André Tanner), réimprimé à date récente par l'Age d'Homme.

Lui aussi a donné un éclat particulier à l'histoire littéraire, et c'est ainsi que l'Université de Grenoble a entrepris de publier les œuvres de George Sand en édition critique — les œuvres de Sand, une centaine de romans, dix-neuf volumes de 800 pages l'un publiés à ce jour, etc., etc. — n'était-elle pas l'arrière-arrière-petite-fille d'Auguste III le Fort, roi de Pologne de son vivant, qui mourut après avoir légitimé ses 355 bâtards?

Fort bien.

Je lis dans *La Ville Noire*, roman publié en 1860,

en annexe, le budget de la famille d'un ouvrier coutelier de Thiers (Puy-de-Dôme) — à dire vrai non pas pour 1860, mais pour 1897:

— Le père, 25 ans, ouvrier ciselier, gagne Fr. 81.25 par mois (25 journées de 10 à 12 heures à la tâche). A déduire: 20 demi-journées du lundi passées au cabaret, soit: Fr. 975.— moins Fr. 32.50 = Fr. 942.50.

— Sa femme, 30 ans, polisseuse de lames dans la même fabrique: Fr. 55.— par mois (25 journées de 10 à 12 heures). A déduire: 12 journées de maladie (quand on vous le disait, qu'on ne peut pas compter sur les femmes...), ou passées à soigner ses enfants malades, et 18 journées pour le blanchissage du linge, soit: Fr. 660.— moins Fr. 66.— = Fr. 594.—. En tout, recettes de l'année: Fr. 1536.50.

— Quant aux dépenses, je relève:

— Fr. 254.80 pour le pain, soit deux kilos par jour à 35 centimes (c'est aussi le prix approximatif que je le payais vers 1932 à la boulangerie du Valentin); Fr. 182.— pour le vin (un litre par jour); Fr. 100.— de viande de porc (un kilo par semaine); Fr. 52.— de beurre et Fr. 65.— de café; Fr. 20.—

seulement de lait (deux litres par semaine à 20 centimes... il y a pourtant deux enfants de 7 et 8 ans); Fr. 150.— annuels de loyer; Fr. 125.— pour l'achat et l'entretien des vêtements; Fr. 45.— au cabaret. Epargne de l'année: Fr. 60.—!

Or les enfants vont grandir, et il n'y avait ni AVS, ni assurances-maladie, ni bien sûr congés payés.

Dans *Les Humbles*, tome VI des *Hommes de Bonne Volonté*, de Jules Romains, il y a une bonne description de conditions semblables, mais en milieu parisien.

... Et voilà que de nouveau, je n'ai rien dit de Walter Uhl, ni du livre de Baechtold — patience, j'y viendrai!

A propos: avez-vous été de la minorité (35%) de citoyens qui s'est rendue aux urnes, voici dix jours? Si oui, c'est bien, ça! Comme disait Léo Champion, «la majorité a toujours tort, parce qu'elle est composée d'imbéciles... la minorité aussi est composée d'imbéciles, mais ils sont moins nombreux».

J. C.

### SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES

## Le Danois

Un grand Danois a bouffé son maître, là, sous mes yeux. J'ai bien rigolé. Le bonhomme était petit, type méditerranéen, pète-sec, cravaté comme un banquier, chaussures gominées, cheveux cirés, bref tout pour plaire à sa moitié enrubannée sur la terrasse du café Aulait, le plus chic de la place.

Pour se donner de l'assurance ce nabot avait pris un grand cabot, il s'est fait décortiquer, dépecer, mastiquer et ingurgiter là, sous mes yeux, et je n'ai pas bronché. Simplement j'ai rigolé. Je ne viens jamais en aide aux ennemis de ma race, les milouins défrusqués.

Je les ai vus arriver. Visiblement une certaine

tension régnait entre eux. Le maître désirait arbitrairement imposer sa volonté au clébard, lequel tergiversait. Tout se corsa quand le bonhomme eut tiré un peu plus fort sur la laisse pour arrêter l'animal et acheter un journal, celui-ci le prit à la nuque avec un bruit de castagnettes et lui fit éclater la tête comme une noix. Travail très propre, peu de souffrance. Mais quel appétit: restent seulement sur le trottoir les souliers vernis et la cravate.

Le chien s'étend pour somnoler. J'eusse téléphoné à domicile pour signaler l'événement mais ne peux, la carte d'identité a accompagné son titulaire dans son dernier déplacement.

Alfonso Jimenez

HPI

## Aller simple Yverdon

Le transfert des activités de l'usine HPI Sainte-Croix à Yverdon-les-Bains n'a pas été une surprise pour tous ceux qui suivent et vivent la vie de l'entreprise du Nord vaudois. Ce «déménagement» — qualifié de «processus inéluctable» par son tout récent ex-directeur — était prévu depuis un an au moins (cf. conférence de presse du 13 juin 1984).

A cette même période, la direction d'HPI s'était engagée à trouver des solutions pour maintenir les postes de travail de Sainte-Croix. L'usine du lieu devait être transformée en un complexe industriel indépendant d'Yverdon. La direction avait même

BCG

## Le virus bancaire

*Bien sûr, les malversations représentent un risque permanent pour une banque. Les méthodes de contrôle les plus sophistiquées ne désarmeront pas l'ingéniosité de l'esprit humain. Et ce n'est pas l'informatisation des services bancaires qui arrangera les choses. Dans cette perspective, la douzaine de millions dont la Banque hypothécaire du canton de Genève (BCG) s'est fait délester avec l'aide d'un sous-directeur ne constitue ni une catastrophe financière ni un coup mortel pour la réputation de l'établissement.*

*Par contre la manière dont la BCG — appréciez au passage le sigle choisi qui tend à accréditer l'idée qu'il s'agit d'une banque cantonale — a géré cette affaire est pour le moins problématique. Le sous-directeur impliqué a été rayé de l'organigramme de la banque à fin 1984 déjà. La direction était donc au courant des agissements de son collaborateur depuis plusieurs mois. Sans qu'une plainte soit déposée. On reconnaît là une attitude caractéristi-*

annoncé qu'elle avait trouvé «beaucoup de clients potentiels» à l'étranger, les partenaires faisant défaut dans notre pays. Il s'agissait entre autres de reprendre des activités abandonnées par HPI, comme le décolletage, par exemple. Pas forcément infondées, ces promesses rassuraient les ouvriers sur leur avenir professionnel à Sainte-Croix et permettaient à la direction de compter sur une force de travail «normale»: pas de baisse de productivité par découragement.

Aujourd'hui, HPI quitte Sainte-Croix sans solution de rechange pour ses quelques trois cents ouvriers. Prendront-ils l'avenir de leur région en main? Y croiront-ils? Pas facile, l'apprentissage de la responsabilité lorsqu'on a été écarté des décisions vitales pendant des générations. Un handicap supplémentaire pour Sainte-Croix.

*que des banques: en cas de pépin la première règle c'est d'éviter les vagues; on cherche à résoudre les problèmes en famille. Une justice parallèle en quelque sorte. Alors que le moindre vol à l'étalage conduit illico son auteur en prison.*

*Rapports avec l'opinion publique. Ici aussi la BCG illustre jusqu'à la caricature le mépris du monde bancaire à l'égard de l'information. Les habitués du Palais de justice étaient au parfum depuis quelques semaines déjà, donc les journalistes aussi. Mais la direction avait fixé la date à laquelle le public aurait le droit de savoir. «Le Courrier», seul journal genevois à puiser ses informations locales ailleurs que dans les communiqués officiels, a fait son travail; il n'a pas attendu le feu vert de la BCG. Ce qui lui a valu d'être montré du doigt par la direction de la banque lors de la conférence de presse.*

*M. Delaraye est un banquier dynamique, chacun le reconnaît. Qu'il s'occupe donc de sa spécialité, et peut-être un peu plus de l'organisation de sa banque. En matière d'information, il n'a de leçon à donner à personne. Tout au plus serait-il avisé d'en prendre.*

HISTOIRE D'EAU

## Orbe à l'heure européenne

Un canal du Rhône au Rhin: une idée intéressante dont, mis à part quelques convaincus, plus personne ne parle avec conviction. C'est que les problèmes qu'il pose sont loin d'être résolus.

Le Conseil fédéral lançait à fin décembre 84 une procédure de consultation au sujet de la protection du tracé des voies navigables. L'avant-projet de loi remis à cette occasion aux organismes intéressés précise les tâches de la Confédération qui doit veiller «à réserver les terrains nécessaires pour permettre l'aménagement ultérieur des voies navigables pour la navigation de marchandises et de passagers en liaison avec le réseau européen des voies navigables». Vocation européenne donc pour ce canal.

Or, le commentaire technique nous apprend que les voies concernées par la loi sont «la section du Rhin de Bâle à Rheinfelden, liée déjà au réseau européen des voies navigables. Sont mentionnés en outre le Rhin supérieur de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar, l'Aar de son embouchure dans le Rhin jusqu'au lac de Bienne, les lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat ainsi que les canaux de liaison entre ces lacs». On constate avec étonnement que le tracé s'arrête au «canal de navigation du lac de Neuchâtel à la zone portuaire d'Orbe»!

Mais ce n'est pas tout. Comme le souligne Michel Béguelin dans «Le Cheminot» de cette semaine, le problème le plus lourd est celui de Brougg qui s'oppose au projet, notamment parce que la traversée de la localité nécessiterait le creusement d'un tunnel sous la vieille ville. Et, en arrière-plan, une question de fond. Un canal, pour transporter quoi? L'évolution industrielle de notre pays restreint considérablement les transports importants et volumineux.

On attend aujourd'hui les résultats de la procédure de consultation. L'idée d'un canal ouvrant notre pays sur l'Europe n'est donc pas (encore) enterrée. A suivre.